



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie.

74 PM 2025

Nomenclature : 6.1.2.5.

Le Maire de la Commune de CLAIX,

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Madame Sandrine MARQUET, Secrétaire de l'Association des Parents, Ecoliers et Professeurs (APEP'S) du groupe scolaire François Mignot de Claix, en date du 10 avril 2025.

ARRETE

Article 1 : Madame Sandrine MARQUET, Secrétaire de l'APEP'S de CLAIX,

Est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante :
Salle des fêtes du Pont-Rouge, 2 place du petit Rochefort - 38640 CLAIX,

Le vendredi 27 juin 2025 de 16 h 30 à 22 h 00 à l'occasion de la « Fête de l'école ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 11 avril 2025



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: *le 14/04/25*

Date de retrait: *le 14/06/25*